



Controle à l'ethylomètre valide ou pas?

Par **jean claude 87**, le **02/08/2010** à **03:43**

Bonjour à tous.

Je me suis fais controler positif à l'éthylotest samedi matin à 3h45 juste après avoir fini une cigarette et mon verre.

Arrivé au poste de police, je souffle dans l'éthylomètre :

0,77mg/L au 1er essai à 4h05

0,74mg/L au 2eme essai à 4h15 (essai effectué juste après le 1er mais surement pas 10min après).

J'ai donc quelques questions.

1- J'ai soufflé la 1er fois juste 20min après l'arrestation. Sachant que 15 jours avant un conducteur n'a pas été condamné à cause du non respect des 30 min d'attente, dois je tenter ma chance avec un avocat (ou c'est mort à cause du 2eme test, lui dans les temps).

2- En quoi consiste la vérification de l'éthylomètre entre 2 tests?

3- Puis-je consulter les PV que j'ai signé pendant ma garde à vue pour voir la date du controle de la machine(la nuit j'ai pas eu le courage de tout lire)?

Merci d'essayer de m'apporter quelques éléments de réponses.

PS : je regrette d'avoir pris le volant en ayant bu, c'est la premiere fois que ça m'arrive, et je trouve le taux excessif par rapport à ma consommation.

Par **razor2**, le **02/08/2010** à **13:04**

Bonjour en réponse à vos questions, dans l'ordre:

1- les agents n'ont pas à vous faire attendre 30 minutes entre votre arrestation et votre premier souffle dans l'éthylomètre. Par contre ,le constructeur de l'appareil préconise de respecter 30 minutes entre la dernière consommation d'alcool et/ou la dernière cigarette fumée, avant de souffler. Il faudrait donc que vous arriviez à "prouver" que vous avez bu ou fumé dans ce délai, pour espérer quelque chose, et encore...

2- Pas de vérification prévue de l'appareil entre les deux mesures.

3-oui, vous pouvez consulter le procès verbal. Il faudrait en demander copie au Procureur de la République, il vous est du de droit dans le cadre de votre procès.